

## **NAO 2024**

Les Négociations Annuelles Obligatoires vont s'achever.

Une seule information positive : le changement de transformateur se fera un week-end. Nous ne risquons plus de devoir donner un jour de congés.

## Sinon, aucune surprise:

La réponse est non à quasiment toutes les demandes des syndicats, CGT et CFTC.

Le directeur envisage seulement de négocier un accord pour la compensation de l'habillage (demande tous les ans de la CGT depuis 2013).

La Direction « propose » seulement pour les salariés embauchés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 (une dizaine de collègues récemment arrivés sont donc exclus) :

- <u>Pour les ouvriers et employés</u> : 3,6 % d'augmentation du salaire soit l'inflation officielle.
- <u>Pour les agents de maîtrise et techniciens</u> : 3 % d'augmentation de salaire soit nettement moins que l'inflation officielle.
- <u>Pour les agents de maîtrise, techniciens et cadres</u> : une enveloppe de 36000 € annuelle à se partager en augmentation individuelle, mot poli pour dire « à la tête du client ».

36000 € annuel font 3000 € mensuel brut à partager entre près de cent salariés. Autant dire que pour que certains aient un peu, d'autres n'auront rien.

A noter que Fareva prévoit la possibilité de ne pas augmenter certains cadres. Hallucinant.

- <u>Pour tous les embauchés après le 30 juin 2023</u>, une prime de transport d'un montant de 200 € annuel, versée trimestriellement soit 50 € (16,66 € mensuel).

Cette prime transport s'ajoute au remboursement du Pass-Navigo, il faudra remplir une attestation.

**Aucune négociation n'a lieu**... les dirigeants de FAREVA imposent leur avis sans tenir compte des employés, qui peinent de plus en plus à subvenir à leurs besoins et faire leurs courses... Cette année encore, FAREVA décide de baisser nos salaires en ne les augmentant pas à la hauteur de l'inflation réelle.

Même si le nouveau Directeur paraît avenant, il n'en demeure pas moins le porte-parole de FAREVA. Il appliquer les décisions de FAREVA.

C'est ce que la trentaine de salariés venus l'interpeller à la sortie du restaurant d'entreprise ont pu constater : les mêmes phrases que d'habitude sur le budget contraint, la trésorerie trop faible et notre position de sous-traitant. Des phrases pour nous rendre fataliste et nous faire accepter l'inacceptable.

Pour obtenir une véritable augmentation de salaire pour tous, il n'y a qu'un chemin : exprimer notre détermination à ne plus subir la lente érosion de nos conditions de vie.

Les plus de cinquante salariés réunis mardi pour protester contre ces « propositions » scandaleuses ont eu raison de la faire. Ils ont décidé de se réunir de nouveau ce vendredi 9 pour parler sur les suites à donner.

Ces réunions se déroulent pendant le temps de travail avec débrayage.

L'assemblée des salariés décidera ensemble des suites à donner.

## CSE EXTRAORDINAIRE LUNDI 4 MARS

La direction a convoqué un CSE extraordinaire pour présenter son projet de travail de nuit à la fabrication.

Elle veut le commencer le plus vite possible vu le retard de fabrication sur plusieurs malaxeurs. Le travail de nuit sera peut-être étendu aux ateliers conditionnements.

Son projet est plutôt mieux ficelé que d'habitude : la sécurité des collègues est prise en compte avec la présence d'un SST au minimum au poste de garde, de PTI pour les postes isolés, d'un référent formé, de plateaux repas du restaurant d'entreprise.

Mais il n'y a de frigo adapté pour stocker les plateaux et les formations référents ou SST sont à faire. Donc il est probable que le projet joli sur le papier soit appliqué à minima.

La direction prévoit six recrutements autour de cette augmentation d'activité : trois fabricants pour remplacer les collègues passant de nuit, un peseur, un magasinier-fab et un magasinier-logistique. Ces six recrutements sont à faire : il faudra donc former en même temps que l'activité augmente.

Nous avons soulevé le problème de la logistique autour du travail de nuit puisqu'il faut plus de préparation à acheminer en vue de la nuit et plus de produits à évacuer en fin de nuit. C'est-à-dire plus de travail pour les caristes de la logistique. La direction n'a pas prévu de cariste de nuit : c'est l'équipe d'après-midi et du matin qui devront absorber cette activité supplémentaire.

Nous avons demandé le versement de la participation Cosmeva à la restauration pour compenser l'absence de restaurant. Refus de la direction.

Nous avons rappelé les différentes compensations prévues par la compensation collective pour le travail de nuit : prime panier ; un, deux ou trois jours de compensation ; 20 % du taux horaire.

Comme nous avons rappelé que la compensation à BDF était de 40 % puis de 30 % avant de tomber à 20 % en 2013, le directeur a dit qu'en fonction des résultats du travail de nuit, il est possible de majorer à 25 % le travail de nuit dans quelques mois avec effet rétroactif au premier mois.

La direction a demandé l'avis des élus sur la mise en place du travail de nuit. Nous nous sommes abstenus.

Tout en précisant que nous sommes contre faire travailler les salariés la nuit car cela nuit à la santé, de plus si des collègues veulent travailler la nuit c'est en espérant compenser des salaires trop bas.

Une autre conséquence néfaste des bas salaires.